

Communiqué de presse

## Réforme rétroactive des avantages en nature pour les véhicules de fonction : une décision précipitée, sans concertation, à l’opposé du choc de simplification promis aux entreprises et aux salariés

**Paris, le 27 février** – Le Syndicat des loueurs de voitures en longue durée ([Sesamlld](#)) alerte sur la réforme imminente du régime des avantages en nature (AEN) appliqué aux véhicules de fonction. **Présentée aux parties prenantes à moins d’une semaine de son entrée en vigueur, sans aucune consultation préalable, cette réforme bouleverse profondément le cadre existant et crée une nouvelle instabilité pour les entreprises comme pour les salariés.**

Sesamlld regrette l’absence totale de concertation avec les experts du secteur, malgré les multiples appels adressés aux pouvoirs publics au cours des derniers mois. Au lendemain d’une séquence budgétaire ayant nui à la lisibilité du cadre fiscal applicable à la filière automobile, l’application brutale et rétroactive de cette réforme viendrait ajouter une couche d’incertitude et de complexité.

Alors qu’un choc de simplification des règles est promis par le Gouvernement, la réforme introduit de nouvelles contraintes pour les employeurs et les 1,2 millions de salariés bénéficiant de véhicules de fonction.

Le Gouvernement prévoit notamment **une hausse significative des bases de calcul des avantages en nature** (de 30 à 50% pour les véhicules loués) **de façon rétroactive pour les nouveaux véhicules de fonction mis à disposition depuis le 1<sup>er</sup> février 2025.** L’idée soutenue par le Gouvernement et selon laquelle les véhicules de fonction seraient utilisés à 50% à des fins personnelles est pourtant globalement fautive : **Choc de simplification ? L’abattement fiscal pour les véhicules 100 % électriques sera également conditionné à l’obtention d’un éco-score minimal, un critère pouvant être modifié chaque mois, rendant toute planification impossible...** Selon les données SIV les véhicules de direction (segment D et supérieur) ne représentent que 14,6 % des immatriculations LLD. Cela signifie que plus de **85 % des véhicules concernés par un rehaussement du niveau des AEN sont utilisés par des salariés pour des raisons principalement professionnelles.**

Cette réforme annoncée soulève également de nombreuses craintes pour l’industrie automobile française, dont le nombre d’immatriculations est en net recul depuis plusieurs mois. Le surcoût des AEN risque de **freiner l’attribution de nouveaux véhicules de fonction**, réduisant ainsi la rotation du parc automobile, avec à terme, dans 3 à 4 ans, une **diminution de l’offre en véhicules d’occasion, et ses** conséquences négatives sur le renouvellement du parc roulant et l’accessibilité des véhicules récents et plus économes en CO2 pour les ménages.

Face à ces incohérences, Sesamlld appelle le Gouvernement à **reporter la mise en application de cette réforme afin que salariés et gestionnaires de flottes puissent anticiper cette évolution en toute connaissance de cause.**

Les principaux changements annoncés sont :

- **La hausse des niveaux forfaitaires pris en compte pour le calcul des AEN (de 30 à 50% pour les véhicules loués et de 9 à 15% pour les véhicules achetés).** Le mode de calcul intègrerait désormais l’énergie selon qu’elle est prise en compte ou non par l’employeur ;
  - un **abattement fiscal complémentaire est prévu pour les véhicules 100% électriques s’ils respectent le seuil minimal d’éco-score ;**
  - **les véhicules 100 % électriques ne respectant pas le seuil de l’éco-score seront soumis au régime général revu à la hausse, au même titre que les véhicules thermiques ;**
- Ces nouvelles règles s’appliquent rétroactivement au flux de nouveaux **véhicules de fonction mis à disposition, immatriculés ou affectés à un salarié, depuis le 1<sup>er</sup> février 2025.** L’arrêté devrait être publié au Journal officiel « à la fin du mois de février ».

## **À propos de Sesamlld**

Une force pour les loueurs, une garantie pour leurs clients depuis 1978 le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités, [Sesamlld](#) représente les sociétés commerciales ayant pour activité la location de véhicules en longue durée en France. Le syndicat a pour mission d'assurer le respect d'une rigoureuse déontologie chez ses adhérents, de représenter la profession auprès de nombreux interlocuteurs, notamment institutionnels, et d'assurer la défense et la promotion de la Location Longue Durée.